



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

Région des Pays de la Loire
Maison des syndicats, place de la gare de l'état,
44276 Nantes CEDEX 2
tél. 02 40 35 96 55

Déclaration des élu.es FSU au CTA du 17 janvier 2022

En ce début d'année 2022, les élu.es de la FSU souhaitent à l'ensemble des personnels de l'Education Nationale des vœux de bonne année, et surtout de bonne santé ! Cette formule prend malheureusement aujourd'hui tout son sens : la cinquième vague épidémique circule dans tout le pays et particulièrement dans les écoles et établissements scolaires. Monsieur le Recteur, de nombreux personnels se sont offusqués des propos que vous avez tenus dans le « Courrier de l'Ouest » le mardi 4 janvier dernier : vous déclariez que la rentrée était « plutôt rassurante » et indiquiez que tous les moyens de remplacement étaient mobilisés en priorité pour remplacer les éventuelles absences d'enseignant.es, qu'un certain nombre de formations avaient ainsi été différées pour que ces remplaçant.es soient disponibles afin de remédier à tout contretemps sanitaire dans un établissement. Sur le terrain, la situation vécue par nos collègues n'avait rien de rassurante et nous constatons toutes et tous depuis septembre que les moyens en remplacement sont insuffisants. Comment le seraient-ils maintenant ?

Dans le premier degré, les changements incessants de protocole épuisent les équipes et les familles. Les enseignantes et les enseignants passent tellement de temps à comprendre les protocoles et à accompagner les familles que les temps d'apprentissages sont de plus en plus réduits. Les taux de remplacement, que les DASEN refusent de donner sont de plus en plus faibles et la rapidité de la contagion empire encore la situation par rapport aux vagues antérieures. Cette situation, alors que nous arrivons à bientôt deux ans de crise sanitaire, est particulièrement inquiétante pour les élèves les plus en difficulté qui cumulent temps de classe en moins et prise en charge dans l'école diminuée faute d'enseignant.es spécialisé.es en nombre suffisant. Une fois de plus, ce sont les catégories populaires qui paieront le plus lourd tribut.

Dans le second degré, la situation est tendue dans les vies scolaires faute d'AED et de CPE en nombre suffisant, les professeur.es ne sont pas remplacé.es faute de remplaçant.es en nombre suffisant, les autotests manquent, les classes se vident, la présence des élèves fluctue selon les contaminations et les cas contacts, les infirmier.es sont débordé.es par la gestion de l'épidémie faute de recrutements en nombre suffisant, les demi-pensions fonctionnent en mode dégradé, voire ferment, faute d'agent.es en nombre suffisant. La cinquième vague touche donc de plein fouet tous les établissements scolaires, et faute d'avoir anticipé et d'avoir prévu des personnels en nombre suffisant pour les remplacer, certains collèges et lycées fonctionnent au ralenti. Combien de temps vont-ils tenir ? Face à cette désorganisation et cette situation chaotique, Ministre et Premier Ministre persistent et signent dans la ligne irresponsable de la politique sanitaire menée en milieu scolaire depuis 20 mois en allégeant le protocole en plein pic de la cinquième vague. Les collèges et les lycées connaissent des taux d'incidence records et les conclusions du gouvernement vont vers un moindre contrôle de la circulation du virus dans les établissements scolaires du second degré, sauf pour l'EPS !

En effet, pour l'EPS, c'est le flou total qui règne. Faut-il se référer au protocole de niveau 2 qui a valeur réglementaire ou à la FAQ qui, chaque jour, amène de nouvelles propositions, ou aux propos du ministre, des DASEN, des IPR ou des chef.fes d'établissements... ? Cette situation est intenable et génère incompréhension et sentiment de mépris.

De fait, tou.tes les enseignant.es d'EPS de l'académie de Nantes ont reçu le 11 janvier une « actualisation des consignes sanitaires en EPS » reprenant mot pour mot la foire aux questions du 6 janvier, renforçant ainsi les mesures et orientant le niveau de protocole pour la seule EPS vers le niveau 3.

Hormis le fait que la restriction ou l'arrêt des activités physiques soit une catastrophe en cette période épidémique et que recommander de mettre en suspens une nouvelle fois l'enseignement de la natation est une catastrophe en termes de santé et de sécurité publiques, ces prescriptions et injonctions contradictoires font

peu de cas du travail effectué par les enseignant.es pour sécuriser les pratiques. De plus, elles nient la professionnalité et le sens des responsabilités des enseignant.es.

Le second degré est actuellement soumis à un protocole de niveau 2, nous demandons à ce que ce soit celui-ci qui soit appliqué sauf à considérer que les seuils de contamination étant trop importants, l'ensemble du second degré doit être soumis au niveau 3 du protocole.

Toute cette désorganisation a contraint les personnels à se mettre massivement en grève le jeudi 13 janvier pour faire entendre leur colère face à la gestion chaotique de la crise sanitaire, voire méprisante envers les personnels, et obtenir une politique cohérente de protection et de prévention à la hauteur des enjeux sanitaires, scolaires et sociaux. Hier, le ministre Blanquer lui-même a dû reconnaître une mobilisation importante après avoir ironisé la veille sur une grève « contre un virus », déclaration montrant à quel point ce dernier ne prend pas en compte les agent.es. La situation chaotique réside bien dans ses réformes qui abîment le Service Public Laïque d'Éducation et son manque de volonté politique de mettre en œuvre les dispositifs de protection adéquats. Ne pas se préoccuper de l'épuisement des personnels et des difficultés professionnelles exprimées revient à mépriser leur travail, alors que, depuis plus d'un an et demi, ce sont bien elles et eux qui font tenir l'École, tant bien que mal, aux côtés des élèves, sans le soutien de leur ministère de tutelle.

Les annonces faites jeudi soir par le Ministre Blanquer, après la réunion menée par le trio gouvernemental, demeurent pour l'instant limitées à certains personnels et en-deçà des besoins immédiats. Le gouvernement ne peut pas s'en tenir à ces seules décisions.

Ce dont l'École et l'ensemble de ses personnels ont besoin, ce n'est pas de mépris et de communication, mais bien de moyens humains et de considération ! Avec la crise sanitaire, les inégalités, déjà fortes, se sont creusées : comment, dès lors, comprendre la dotation académique qui ne prend pas en compte les besoins réels présents et à venir des élèves ?

Dans le premier degré, la FSU demande depuis août le recrutement complet de liste complémentaire, il aura fallu une grève de 75 % des personnels pour l'obtenir, c'est inacceptable que nos hiérarchies ne soient pas en mesure d'être plus proches des réalités de terrain. Nous vous remercions de nous donner le nombre de personnes que contient la liste complémentaire de notre académie. Quant aux 40 ETP pour la rentrée prochaine, le ministère a annoncé qu'elles seraient financées par des postes d'alternant.es. C'est donc une nouvelle fois un recul, les postes créés ne sont plus des postes définitifs. Par ailleurs, nous savons d'ores et déjà que ces 40 ETP ne seront pas suffisants pour pouvoir augmenter le nombre d'enseignant.es remplaçant.es, augmenter le nombre d'enseignant.es en RASED, en CASNAV, pour créer des postes de plus de maîtres.ses que de classes ou pour faire baisser les seuils. Ce sont pourtant ces mesures qui permettraient de prendre enfin en charge les effets que la crise sanitaire engendre chez nos élèves.

Dans le second degré, au niveau national, 440 emplois sont supprimés. Comment faire réussir nos élèves dans ces conditions ? Sur l'ensemble du quinquennat, le second degré aura perdu 7900 emplois, soit l'équivalent de 175 collèges rayés de la carte. Le bilan est lourd aussi dans la voie professionnelle : 1250 destructions d'emploi en 4 ans. La confirmation que les conditions de travail des personnels et de scolarisation des élèves dans les collèges et les lycées ne sont pas la priorité de ce ministre. On notera d'ailleurs que le SNU a bénéficié de plus d'attention avec la création de 80 emplois de chefs de projet SNU, dont 5 pour l'académie de Nantes. Le message politique a au moins le mérite de la clarté à défaut de l'ambition éducative et pédagogique. L'affichage de l'apport des moyens d'enseignement liés à la réforme de la formation avec le passage à temps plein d'une grande partie des fonctionnaires stagiaires est insupportable et obère l'avenir. Se féliciter de la dégradation des conditions d'entrée dans le métier dans un contexte de crise d'attractivité, est-ce sérieux ? La création de 300 emplois de CPE, dont 13 dans notre académie, est bienvenue, mais elle demeure largement insuffisante pour répondre aux besoins et aux enjeux éducatifs des années à venir. A la fin de ce quinquennat, les effets de la politique éducative menée au pas de charge, dans une forme de gouvernance ministérielle très verticale, voire brutale, se font durement sentir : dégradation des conditions d'exercices des différents métiers de l'éducation, détérioration des conditions d'apprentissages, réformes dont certaines ont aggravé les inégalités entre les élèves... Dans ces conditions, supprimer en-

core des emplois relève d'une forme de provocation qui restera comme un des marqueurs de cette mandature. La FSU réaffirme son exigence d'un plan pluriannuel de création massive d'emplois dans tous les métiers de l'éducation. La FSU demande que sans attendre un collectif budgétaire soit envisagé pour rétablir des conditions de rentrée dignes en 2022.

Dans le même temps, le projet de loi 3DS, qui a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 4 janvier 2022, continue dans sa rédaction actuelle, par son article 41, de menacer le bon fonctionnement des EPLE. Fin novembre, des député.es de la majorité présidentielle, ont rétabli le projet d'article 41 du projet de loi 3DS (relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale). Pourtant supprimé lors de sa première lecture au Sénat et ayant recueilli des avis unanimes défavorables lors d'instances consultatives de l'Education Nationale (Comité Technique Ministériel et Conseil Supérieur de l'Education notamment), cette disposition ravive l'inquiétude des personnels concerné.es et au-delà... Et dans la foulée, le gouvernement a même déposé un amendement de réécriture qui instaure directement une autorité fonctionnelle de la collectivité de rattachement sur l'adjoint.e gestionnaire d'EPLE. Les promoteurs de l'amendement ont beau indiquer que cet objectif ne se borne qu'aux missions décentralisées en 2004 (l'entretien, la maintenance et l'hébergement) et qu'elle sera précisée dans la convention prévue à l'article L. 421-23 du code de l'éducation, on voit clairement l'intention : instaurer le pouvoir de la collectivité territoriale de rattachement vis-à-vis de l'EPLE, de son pilotage et fonctionnement !

Pour la FSU, syndicat majoritaire dans l'Education Nationale et le SNASUB-FSU, son syndicat représentant les adjoint.es gestionnaires et l'ensemble des personnels administratifs exerçant en EPLE, ce projet d'article 41 est un très mauvais coup porté au fonctionnement de nos établissements scolaires. La volonté de décentraliser l'Education Nationale se cache en vérité derrière cette opération.

La Santé scolaire aussi est attaquée par cette même loi 3DS dans l'article 41A qui vise à « étudier dans les 6 mois les perspectives du transfert de la médecine scolaire aux départements ». Ce transfert de compétences ne permettrait pas « d'accroître la performance de la santé scolaire grâce à un pilotage départemental » mais nuirait gravement à l'objectif ambitieux posé par la loi à l'École : celui de la réussite scolaire. Les élèves, leurs familles, et l'ensemble de la communauté éducative réaffirment l'importance de la politique éducative sociale et de santé en faveur de l'élève, pilotée nationalement par le ministère. La FSU refuse tout scénario de décentralisation, tout comme elle refuse l'amendement corporatiste introduit dans cet article par un ex-médecin scolaire visant à ajouter au rapport une évaluation en vue d'une réorganisation de la politique de santé actuelle si la décentralisation n'avait pas lieu. C'est une remise en cause des textes sur la politique éducative sociale et de santé de 2015 avec, en ligne de mire, le retour du service de santé scolaire, sans amélioration du service rendu aux élèves !

Loin des clichés et des évaluations hasardeuses, la crise sanitaire que nous traversons a plus que démontré la pertinence et l'efficacité des infirmier.es de l'Éducation nationale au sein des établissements, sous l'autorité hiérarchique des chef.fes d'établissements. L'École, les élèves et leurs familles ont besoin de moyens à la hauteur des enjeux, et non d'une décentralisation de la politique éducative de santé destinée à masquer le désinvestissement de l'Etat ! La non-réponse du Ministre aux revendications pourtant légitimes portées par les infirmier.es lors de l'action du 13 janvier en dit long sur le peu de considération dont elles et ils font l'objet...

Concernant les Lignes Directrices de Gestion Académiques, la FSU dénonce l'opacité des mobilités des Personnels Techniques et Pédagogiques Jeunesse et Sport (sport et Jeunesse Education Populaire) qui sont déconnectées des lignes directrices de gestion des autres corps enseignants, et de fait, se font par du gré à gré entre les hiérarchies de services (DRAJES et SDJES) au détriment de critères transparents. Le fait d'imposer des critères adaptés de la filière administrative et du santé/social pour les mettre à la sauce JS n'offre aucune garantie et ignore les spécialités statutaires d'exercice des personnels pédagogiques d'éducation populaire. Par ailleurs, sans carte des postes établie on constate que vous avez en fait, Monsieur le Recteur, vous avez en fait toute latitude pour répartir les postes sport éducation populaire et inspection comme vous l'entendez et sans aucune procédure de dialogue social. Il faudrait qu'il y ait un échange a minima sur les critères de répartition des effectifs.

Enfin, sur le cas des non titulaires et du cas spécifique des travailleurs handicapés contractuels placés en situation de stage, là aussi le flou est important et les critères de mobilité sont laissés, semble-t-il, à l'appréciation d'un « mouvement » local qui s'apparente plus à une place de marché à l'emploi qu'à un droit à la mobilité.

Peut-on avoir des explications et précisions sur ce qui ressemble à s'y méprendre au sort réservé aux personnels JS au sein des ministères sociaux qui perdure et s'aggrave avec la disparition dans les faits du paritarisme ?

Dans la période actuelle, vu les enjeux, il est temps de passer aux actes, de suspendre les suppressions d'emplois et de mettre en place un plan d'urgence, pour la prochaine rentrée scolaire. La FSU continue de porter ces revendications lors des mobilisations à venir, notamment lors de la journée interprofessionnelle du jeudi 27 janvier prochain.